

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du Lundi 23 Mars 2009

Ordre du jour

1 – Urbanisme –

- Mr et Mme LEMESTRE ont été reçus à la Mairie pour faire suite à leur demande d'achat d'une parcelle de terrain sur Fontain, en vue de la construction d'un cabinet de kinésithérapeutes. Il leur a été proposé l'achat d'une parcelle que Mr LEMESTRE viabiliserait lui-même ; Les frais des actes d'acquisition et de délimitation seront à la charge de l'acquéreur.

- Lots de terrains communaux « Combe Bourgogne » :

Compte tenu des exigences formulées par le Conseil Municipal précédemment, les constructeurs sollicités n'ont pas confirmé leur option d'achat. Compte tenu des frais engagés par la Commune pour lotir ces parcelles, il est décidé de vendre rapidement la parcelle de 8 ares. La vente de la parcelle de 15 ares est différée d'une ou deux années en attente d'une opportunité d'un constructeur mettant plusieurs logements sur cette parcelle.

2 – Comptes Administratifs 2008 – Budgets Primitifs 2009 -

a – Vote des taux des taxes locales :

Le produit des impôts locaux notifié par la Préfecture fait apparaître une augmentation du produit global de 10 918 Euros. Compte tenu de cet élément, le Maire propose le maintien des taux, soit :

Taxe d'Habitation	:	15.71 %
Foncier Bâti	:	13.65 %
Foncier Non Bâti	:	20.76 %

pour un produit fiscal attendu de 286 901 Euros.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

b – Plan de relance :

Dans le cadre du plan de relance gouvernemental et compte tenu du niveau des investissements programmés par la Commune, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention avec le Préfet, ce qui permettrait à la Commune de récupérer la TVA sur les investissements 2008 dès l'exercice 2009 et favorisera le financement de nos investissements 2009.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention avec l'Etat.

c – Comptes Administratifs 2008 :

Après avoir donné les explications nécessaires sur l'exécution des budgets 2008 ; Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil.

Les différents comptes administratifs sont votés à l'unanimité, sous la présidence de Martine DONEY, 1^{ère} adjointe.

Tableau des résultats ci-dessous :

Budget principal de la commune :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2008	+ 655 296.10 €	+ 716 827.87 €
Dépenses 2008	- 425 366.47 €	- 561 946.10 €
Résultat net de l'exercice 2008	+ 229 929.63 €	+ 154 881.77 €
Report de l'exercice 2007	+ 160 582.57 €	- 124 729.39 €
Résultat clôture 2008	+ 390 512.20 €	+ 30 152.38 €
RAR Dépenses		- 440 123.73 €
RAR Recettes		32 080.00 €
Résultats cumulés	+ 390 512.20 €	377 891.35 €

Budget du service Assainissement

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2008	+ 58 414.27 €	+ 58 672.79 €
Dépenses 2008	- 58 351.99 €	- 83 647.65 €
Résultat net de l'exercice 2008	+ 62.28 €	- 24 974.86 €
Report de l'exercice 2007	+ 35.44 €	+ 20 339.00 €
Résultat clôture 2008	+ 97.72 €	- 4 635.86 €
RAR Dépenses		22 024.00 €
RAR Recettes		0.00 €
Résultats cumulés		17 388.14 €

Budget du C.C.A.S.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2008	+ 92.38 €	+ 0.00 €
Dépenses 2008	- 25.00 €	- 0.00 €
Résultat net de l'exercice 2008	+ 67.38 €	+ 0.00 €
Report de l'exercice 2007	+ 1 726.07 €	- 0.00 €
Résultat clôture 2008	+ 1 793.45 €	+ 0.00 €
RAR Dépenses + Recettes		0.00 €

d – Affectations des résultats

* **Budget principal** : l'excédent de fonctionnement de 390 512.20 Euros est affecté comme suit : 377 891.35 Euros au compte R 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour financer les investissements.

et 12 620.35 euros au compte R 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Le solde positif d'investissement de 30 152.38 euros est reporté au compte R 001 « Solde d'investissement reporté ».

* **Budget Assainissement** : en tenant compte des restes à réaliser, le solde d'exécution positif de la section d'investissement s'élève à 17 388.14 Euros et ne nécessite aucun besoin de financement ; le résultat de clôture 2008 de 4 635.86 € est reporté au compte D001.

En conséquence, l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2008 de 97.72 Euros est reporté au compte R 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

* **Budget C.C.A.S.** : l'excédent de fonctionnement de 1 793.45 Euros constaté à la clôture de l'exercice 2008 est reporté au compte R 002 « Excédent de fonctionnement reporté »

Ces affectations des résultats sont votées à l'unanimité des membres du Conseil –

e – Comptes de gestion

Les comptes de gestion établis par le Receveur Municipal et conformes en tout point aux comptes administratifs de 2008 sont acceptés à l'unanimité des membres du Conseil.

f – Budgets Primitifs 2009

* Budget Principal

	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	572 090.00 €	609 509.00 €
Résultat de fonctionnement reporté		12 620.85 €
Total de la section fonctionnement	572 090.00 €	622 129.85 €

Crédits votés au titre du présent budget	552 465.00 €	930 472.35 €
Résultat d'investissement reporté		30 152.38 €
Restes à réaliser	- 440 123.73 €	32 080.00 €
Total de la section investissement	992 588.73 €	992 704.73 €

Vote du Conseil Municipal à l'unanimité.

* Budget Assainissement

	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	60 465.00 €	60 454.00 €
Résultat de fonctionnement reporté		97.72 €
Total de la section fonctionnement	60 465.00 €	60 551.72 €

Crédits votés au titre du présent budget	5 423.00 €	29 815.00 €
Résultat d'investissement reporté	4 635.86 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	22 024.00 €
Total de la section investissement	10 058.86 €	51 839.00 €

Vote du Conseil Municipal à l'unanimité.

* Budget du C.C.A.S.

	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	30.00 €	93.00 €
Résultat de fonctionnement reporté		1 793.45 €
Total de la section fonctionnement	30.00 €	1 886.45 €

Vote du Conseil Municipal à l'unanimité.

3 – Participation de la Fromagerie à l'entretien de la station d'épuration

Après négociation avec le Président de la Sté de Fromagerie, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer une convention de régularisation pour la participation de la Fromagerie aux frais de la station d'épuration pour les années 2003 à 2008.

4 – Aménagement de la traversée du village

la commission communale a retenu le projet du Cabinet B.E.J. de Saône, parmi les cinq candidatures.

Honoraires du Cabinet B.E.J. : 3.2 % (étude + suivi) du coût prévisionnel des travaux

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le choix proposé par la commission.

5 – Vente de bois

Claude GULLAUD remet à chacun des membres du Conseil un bilan des ventes de bois 2008 et un bilan sur 5 ans des produits de la forêt et commente ces résultats. Alors que la forêt dégage un bénéfice annuel moyen sur 5 ans de 3 891 Euros, celui-ci n'est que de 896 Euros en 2008.

Une vente de 60 M3 de bois aura lieu le 17 Avril à Pouilley les Vignes.

6 – Questions diverses

Le poste mobile d'éducation routière de la Gendarmerie sera installé à l'école de Fontain, le lundi 30 Mars. Absent de la commune, Robert BADOZ, délégué à la sécurité routière, sera remplacé par Michel FAIVRE lors de cette opération.

Un vide grenier sera organisé le Dimanche 14 Juin 2009, sur la place de la Mairie. Une buvette sera tenue par le Club 3 avec l'aide de quelques conseillers municipaux.